

Vol de nuit NIT(H)

La formation de vol de nuit est l'une des formations les plus belles et passionnantes. Vous apprenez à voler l'hélicoptère de nuit en toute sécurité avec des références visuelles. Cette formation est obligatoire pour les vols de nuit.

La formation au vol de nuit comprend au moins 5 heures de vol avec au moins 30 atterrissages et un vol de navigation de 50 km de distance. La présence au cours théorique sur le vol de nuit est obligatoire.

Au terme de la formation de pilote privé et avant de pouvoir entamer la formation au vol de nuit, vous devez totaliser au moins 100 heures de vol, dont 60 heures en tant que commandant de bord et 20 heures de vol en campagne.

L'entraînement au vol de nuit fait partie de la formation de pilote professionnelle.

Conditions

- Licence PPL(H) ou CPL(H)
- Certificat médical
- Si la formation ne concerne pas une licence professionnelle, vous devez avoir minimum 100 h de vol (60 h comme responsable pilote) après la formation PPL(H)

Emplacements

Vous souhaitez obtenir des informations complémentaires sur une formation spécifique ou un entretien personnel? Contactez-nous sans engagement dans l'une de nos écoles de vol:

Berne – Suisse Romande:

Muristrasse 114
CH-3123 Bern-Belp
T +41 (0)31 818 88 88
bern-belp@swisshelicopter.ch

Route de l'Aérodrome 43
CH-1663 Epagny
T +41 (0)26 921 23 23
gruyeres@swisshelicopter.ch

Suisse centrale:

Brunnmatt 6a
CH-6264 Pfaffnau
T +41 (0)62 754 01 01
pfaffnau@swisshelicopter.ch

Suisse orientale:

Schifflande 2
FL-9496 Balzers
T +423 388 20 40
balzers@swisshelicopter.ch

Polenlöserweg 30
CH-7204 Untervaz
T +41 (0)81 322 57 57
untervaz@swisshelicopter.ch

Tessin:

Via Aeroporto 17
CH-6596 Gordola
T +41 (0)91 745 44 88
ticino@swisshelicopter.ch

swisshelicopter.ch



Suisse Tourisme.
Membre

